



# Assemblée générale

## AG/11074

Département de l'information • Service des informations et des accréditations • New York

---

### Assemblée générale

Soixante-cinquième session  
86<sup>e</sup> séance plénière – matin

### L'ASSEMBLÉE PREND DES DÉCISIONS SUR LE FINANCEMENT DE L'UNRWA, LA RÉUNION SUR LE VIH/SIDA, LA LUTTE ANTIPALUDIQUE ET LA COOPÉRATION ENTRE L'ONU ET L'UA

L'Assemblée générale s'est prononcée, ce matin, sur le financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), avant d'approver la liste des représentants de la société civile à sa réunion sur le VIH/sida et d'adopter ses résolutions traditionnelles sur la lutte antipaludique et la coopération entre l'ONU et l'Union africaine.

Dans le texte sur le [financement de l'UNRWA](#)\*, adopté par 123 voix pour et la voix contre d'Israël, l'Assemblée souligne que l'approbation d'un financement pour l'exercice biennal 2012-2013 et pour les exercices suivants, doit être pleinement justifiée au regard des projets de budget-programme pour les quatre exercices biennaux à venir et dûment examinée par elle-même. Dans son rapport, le Secrétaire général demande en effet une augmentation des ponctions sur le budget ordinaire de l'ONU, pour financer l'UNRWA, qui commencerait par une somme de 5 millions de dollars au titre de l'exercice 2012-2013.

La résolution adoptée aujourd'hui demande, « une nouvelle fois », à tous les États ainsi qu'à toutes les institutions et organisations non gouvernementales (ONG) de continuer d'augmenter leurs contributions à l'Office afin de remédier à l'insuffisance de son financement. Le texte invite instamment le chef de l'UNRWA à poursuivre les efforts pour s'assurer le soutien des donateurs traditionnels et accroître l'appui des autres donateurs, y compris par des partenariats avec des entités publiques ou privées.

Les délégations suivantes, absentes au moment de la mise aux voix, ont fait savoir qu'elles auraient voté en faveur du projet de résolution: Arménie; Comores; Éthiopie; Guyana; Iraq; Irlande; Jordanie; Mauritanie; Espagne; Swaziland et États-Unis.

L'Assemblée générale a aussi approuvé, aujourd'hui, la liste des [représentants de la société civile](#)\*\* invités à participer à la Réunion de haut niveau sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des engagements internationaux sur le VIH/sida, qui se tiendra du 8 au 10 juin 2011 au Siège de l'ONU, à New York.

---

\* A/65/422/Add.1

\*\* A/65/L.71 et A/65/CRP.4

La Réunion de haut niveau sera consacrée à un examen d’ensemble des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Déclaration d’engagement sur le VIH/sida de 2001 qui souligne la nécessité d’améliorer la prévention des nouvelles infections, la couverture de soins ainsi que le soutien et le traitement des personnes séropositives et de celles touchées par le VIH/sida. La Déclaration demande aussi des efforts pour faire atténuer la vulnérabilité à l’impact social et économique du VIH/sida.

L’Assemblée a en outre adopté deux projets de résolution, l’un sur le [paludisme](#)\*\*\*, et l’autre sur la [coopération entre l’ONU et l’Union africaine](#)\*\*\*\*. Ces deux résolutions sont adoptées chaque année par consensus.

Présenté par la République-Unie de Tanzanie, le premier document, qui reconnaît que l’augmentation des investissements dans la lutte antipaludique a permis de réduire sensiblement le fardeau que représente le paludisme pour de nombreux pays, souligne toutefois qu’il importe de renforcer les systèmes de santé pour éradiquer cette maladie. La résolution exhorte ainsi les États Membres à atteindre les objectifs fixés par la Déclaration d’Abuja sur l’initiative « Faire reculer le paludisme en Afrique ».

Elle demande de plus à la communauté internationale d’élargir, en contribuant au financement du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme et en mettant sur pied des initiatives dirigées par les pays avec un appui international suffisant, l’accès à des polythérapies abordables, sûres et efficaces, à un traitement préventif intermittent des femmes enceintes, à des centres de dépistage adaptés et à des moustiquaires imprégnées d’insecticides de longue durée.

Quant au projet de résolution sur la coopération entre l’ONU et l’UA, présenté par Maurice, il souligne qu’il faut poursuivre les efforts pour améliorer l’efficacité et l’efficience de la coopération entre les deux organisations. Le texte salue la création du Bureau des Nations Unies auprès de l’Union africaine, à Addis-Abeba, en Éthiopie, « qui devrait permettre d’intensifier, d’améliorer et de mieux coordonner la collaboration des organismes des Nations Unies avec l’Union africaine dans les domaines de la paix et de la sécurité, et des questions politiques et humanitaires ».

La prochaine séance plénière de l’Assemblée générale sera annoncée dans le Journal de l’ONU.

---

\*\*\* A/65/L.70

\*\*\*\* A/65/L.68

\* \*\*\* \*